

CONDITIONS PARTICULIERES

Participation financière :

- De 40 à 50 pèlerins : 38 €
- De 30 à 40 pèlerins : 43 €
- De 20 à 30 pèlerins : 51 €

Date limite d'inscription : 13/09/2022 (après cette date appeler le service des pèlerinages)

Acompte demandé à l'inscription : 30 €

Chèque à l'ordre de : AD PELERINAGE DIOCESAINE (LYON) -

Conditions d'annulation :

A compter du jour de la déclaration (pièce justificative à l'appui), le cachet de la poste faisant foi en cas d'annulation pour raison de force majeure, il sera retenu.

50% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 22^{ème} au 8^{ème} jour avant le départ

75% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 7^{ème} au 2^{ème} jour avant

Ce tarif comprend :

- Le transport en autobus Lux Voyages
- Frais de participation d'entrée dans les différents lieux.
- Les assurances responsabilité civile et assistance Mutuelle Saint Christophe (0,67€/jour/personne)

Ce tarif ne comprend pas :

- o L'offrandes de messe.
- o Le repas du midi (pique-nique) tiré du sac.

Réclamation, contact et médiation :

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Autun de toute réclamation, à l'adresse suivante : 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 SAINT-DESERT par lettre avec accusé-réception et/ou par email à dirpelerinage@adautun.fr accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le pèlerin peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : contact « litiges » : direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat : Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours:

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Le Service des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Les documents nécessaires avec les horaires seront remis « en temps utile avant le début du voyage » (article L. 211-10 dernier alinéa).

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les conditions générales de participation sur

<http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.ht>



Diocèse d'Autun
Pèlerinages

Pèlerinage à Lyon

Aux sources de la foi

Animé par le père Bernard BINON



Amphithéâtre des trois Gaules



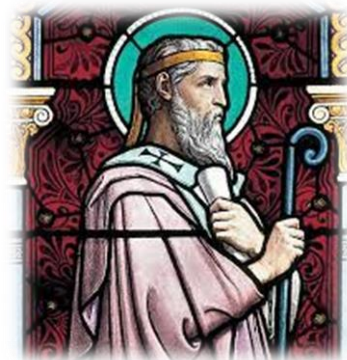
Ste Blandine

26 septembre
2022

PROGRAMME

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des disponibilités.

- Amphithéâtre des trois Gaules
- Crypte de St Irénée (si possible)
- Eucharistie
- Repas (tiré du sac)
- Maison de Pauline Jaricot
- Découverte de Fourvière
(Evocation des Saints Martyrs)



St Irénée



Maison de Pauline Jaricot



Basilique Notre Dame de Fourvière

Service des Pèlerinages du Diocèse d'Autun

28 Avenue de Bourgogne – Cidex 1505 - 71390 SAINT DESERT
Tél. 03.85.47.16.51 - Port. 06.88.19.14.05 - Fax. 03.85.47.16.54
pelerinages@adautun.fr - <http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html>

Affiliation à l'ANDDP (Association Nationale des Directeurs Diocésains de Pèlerinages)
Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM071110009